



« L'Église a besoin d'un Bart De Wever, oui, mais alors avec du contenu. »

RIK TORFS, SÉNATEUR CD&V. IL ÉTAIT INTERROGÉ PAR LE « STANDAARD », LUNDI, AU SUJET DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES ABUS SEXUELS.

« La sécurité : un moyen, pas une fin en soi »

ENTRETIEN

Liberté, égalité, sécurité ». Du 29 mars au 2 avril, au Théâtre Varia à Bruxelles, la Ligue des droits de l'homme (LDH) organise une grande semaine « de droits humains, de culture et d'échanges sur le thème du droit à la sécurité ».

Débats, projections, expositions, performances... Un rendez-vous inédit destiné au grand public, par-delà les cénacles d'experts et de militants. A l'occasion de cette semaine thématique riche en événements (lire ci-contre), *Le Soir* a rencontré le président de la LDH, Benoit Van der Meerschen.

La Ligue des droits de l'homme qui s'empare du thème de la sécurité, c'est plutôt inattendu. Elle qui, d'habitude, monte davantage au créneau pour dénoncer les discours sécuritaires...

C'est vrai. Mais nous travaillons sur ces questions depuis plusieurs années déjà. Et pour nous, la sécurité n'est pas une fin en soi : c'est d'abord et avant tout un moyen pour préserver notre Etat de droit et pour assurer le maintien de notre système démocratique. Sans cela, on risque de déstabiliser le système. Et ceux qui se gargarisent en voulant, par exemple, en faire un droit fondamental susceptible de figurer dans la Constitution, se trompent totalement de chemin.

Deuxième préambule, la première des sécurités, c'est l'assurance que tout citoyen puisse jouir de tous ses droits fondamentaux. Qu'il puisse aller et venir ; manifester sans être victime de violences policières ; militer contre le nucléaire sans risquer de se retrouver devant un tribunal ; se déplacer avec la Stib sans que l'on sache tout sur sa vie privée via sa carte Mobib, etc.

Et le droit, aussi, de ne pas être victime d'actes délictueux et d'incivilités ?

Bien entendu. Tout individu a droit à la liberté et à la sûreté de sa personne. Ce qui sous-entend évidemment une notion d'intégrité physique et psychique. Une dimension prévue d'ailleurs dans l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Lequel permet ainsi de protéger tout autant les femmes menacées d'excision en Afrique, les syndicalistes colombiens sous pression, les opposants politiques congolais, etc. Ce qui est en jeu, c'est la protection des catégories les plus faibles.

Et chez nous, ce sont les 16 % de citoyens vivant en dessous du seuil de pauvreté (860 euros par mois pour un isolé, 1.800 euros pour un couple avec 2 enfants, NDLR), les demandeurs d'asile laissés à la rue en plein hiver, les détenus entassés dans des prisons surpeuplées, etc.

Le « droit à la sécurité » serait-il l'apanage des seules catégories défavorisées ?

Absolument pas. Mais force est de constater que nous ne sommes pas égaux face à la possibilité de se protéger. Les catégories économiques les plus faibles sont confrontées à une insécurité en matière d'emploi, de logement, de santé... Et, dans cette société de plus en plus duale, il n'y pas les « menaçants » d'un côté et les « menacés » de l'autre. A tout moment, tout le monde est susceptible de basculer d'un côté comme de l'autre. C'est pourquoi il nous semble nécessaire, au travers de cette semaine thématique, de sortir des discours simplistes, de cette approche purement pénale de la sécurité et d'aborder, sans tabou, la question sous toutes ses facettes.

La LDH est très sévère à l'égard des mesures expéditives pour répondre dans l'urgence aux problèmes d'insécurité. Pourquoi ?

Il faut distinguer ce qui nous fait peur (les risques éventuels d'agressions physiques ; tel quartier jugé peu sûr...) et ce qui nous préoccupe (qu'est-ce que je vais devenir ? Quel monde

BENOÎT VAN DER MEERSCHEN, président de la Ligue des droits de l'homme, fait son « coming out » sur un terrain inhabituel pour son organisation.



© THOMAS BLAIRON

Benoît Van der Meerschen

Benoît Van der Meerschen (43 ans) est juriste de formation (ULB), spécialisé en droit public et administratif et en droit international public. Président de la Ligue des droits de l'homme depuis 2006, il est actuellement directeur de l'AMO (service d'aide en milieu ouvert) Atmosphère, à Schaerbeek. Avant cela, il a travaillé dans le secteur public, ainsi que pour plusieurs ONG, et se décrit volontiers comme un « *nomade professionnel* ». Père de deux enfants, bruxellois de souche, il est régulièrement chargé de missions pour la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), principalement en Afrique subsaharienne. Il est par ailleurs membre du conseil de déontologie journalistique. H.Do.

LE PROGRAMME

Une semaine de droits humains

Atelier pour apprendre à crypter ses courriels, « débaAéro » sur le thème du contrôle policier, conférence intitulée « Le travail, c'est la santé... » Jusqu'au 2 avril, au Théâtre Varia, la Ligue des droits de l'homme organise une semaine de « droits humains, de culture et d'échanges sur le droit à la sécurité ». Elle s'adresse à tous. En abordant la sécurité sous toutes ses facettes (physique, économique, juridique, sociale, alimentaire, sanitaire... et sécuritaire), la Ligue interroge le présent, suscite le débat au travers de disciplines diverses (conférences, concerts, formations, théâtre...). Le public est invité à choisir son « boulet d'or », comprenez le « meilleur du pire en matière de sécurité ». On y évoquera les nouveaux métiers de la sécurité. Des balades « exploratoires » (graffitis en ville, ondes électromagnétiques...) seront ouvertes à tous. On y parlera de l'insécurité des femmes dans les quartiers ; des médias « sources d'insécurité ? » ; de l'avenir de la Sécu ; des nouvelles technologies qui portent parfois atteinte à nos vies privées... Bref, une semaine pour réfléchir, tout en s'amusant.

www.liguedh.be, 0471-30.44.90.

DÉFINITION

Tranquillité de l'âme

Le mot « sécurité » vient du latin *securitas* (ou *securus/sûr*) et signifie « exemption de soucis » ou « tranquillité de l'âme ». Selon le Grand Larousse de la langue française, la sécurité est « une situation dans laquelle on n'a aucun danger à craindre ». La notion de « sécurité publique » reprend l'ensemble des conditions que l'Etat doit assurer pour permettre à ses citoyens de vivre en paix.

allons-nous laisser à nos enfants ? Quel sera le montant exact de ma pension ?...). Ces préoccupations-là sont, me semble-t-il, essentielles dans la vie des gens. Et ce malgré les immenses progrès techniques, l'essor des nouvelles technologies, l'accès plus rapide à l'information, etc. Avec des facteurs qui peuvent contribuer à l'insécurité ambiante. La situation politique ubuesque que l'on vit depuis près d'un an, par exemple. Toutes ces réponses médiatico-sociales prises dans l'urgence pour rassurer l'opinion.

Qu'entendez-vous par là ?

Toutes ces « législations émotionnelles » comme je les appelle : un fou furieux tire dans la rue à Anvers, on vote une loi relative aux armes ; un attentat se produit le 11 septembre 2001 à New York, on invente à la va-vite un arsenal antiterroriste liberticide ; un jeune homme est poignardé à mort gare Centrale, on veut revoir toute la loi sur la protection de la jeunesse, etc. On agit dans la précipitation, sans s'interroger sur l'efficacité éventuelle de ces mesures.

L'approche martiale et pénale de l'insécurité a ses limites. Les peines de prison ont été démultipliées ces dernières années. On n'a jamais ouvert autant de places fermées (prisons, IPPJ, centres fermés...). Au bout du compte, ça ne règle pas les problèmes de fond. Cette société du zapping est aux antipodes de l'essence même de la politique qui est là pour penser le moyen et le long terme et veiller à l'intérêt collectif.

Les défenseurs des droits de l'homme sont parfois taxés de « naïfs » ou d'« angéliques » sur ces questions. Que répondez-vous ?

Un : l'utopie est le moteur de tout progrès. Deux : qu'on nous démontre que gouverner par la peur est efficace. La réalité nous démontre chaque jour le contraire. Trois : je ne vois pas en quoi exiger le respect de nos droits fondamentaux est angélique.

Par contre, je constate que les ardents défenseurs de politiques sécuritaires simplistes apportent des réponses faciles, sans doute gratifiantes d'un point de vue narcissique, mais qui ne tiennent nullement compte de la complexité du réel.

La semaine thématique se penchera également sur les « métiers » très disparates liés de près ou de loin à la sécurité : de la police aux gardiens de la paix, en passant par les stewards urbains ou les sociétés de gardiennage.

Oui, dans différents plans nationaux de sécurité, on nous dit que la sécurité est l'« affaire de tous ». Et ça, ça nous fait peur, oui. Le maintien de l'ordre est une tâche régalienne. Avec une loi sur la fonction de police, un code de déontologie, des formations, etc. Or, que constate-t-on ? On sous-traite de plus en plus au privé pour surveiller les transports en commun, les magasins, les écoles, etc. On veut recourir aux réseaux d'information de quartier, une forme de délation organisée. Avec, le comble de tout, cette idée de militaires démilitarisés dans le métro !

Primo, ça en dit long sur le type de société que l'on développe. Secundo, quel message adresse-t-on à la police elle-même (qui n'a déjà pas un travail facile) et à la population (qui ne sait plus trop qui fait quoi et dans quelles limites) ! Oui, cette surenchère sécuritaire là, sans cahier des charges toujours très précis ni garanties en termes de respect des libertés individuelles, nous inquiète beaucoup.

Pourquoi ?

Parce qu'en créant la confusion entre les rôles (prévention, accompagnement, répression), en poussant tout un chacun à devenir un indicateur en puissance, on renforce le contrôle social. Et, dans le même temps, on crée une sécurité à deux vitesses : ceux qui peuvent se protéger retranchés dans leur forteresse équipée de vidéosurveillance, vivant dans des quartiers surprotégés, etc. ; et ceux qui vivent dans la débrouille, l'évitement, le repli sur soi. Et là on en revient aux inégalités sociales et aux carences démocratiques. ■

Propos recueillis par HUGUES DORZÉE